



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Conditions de la reprise de la coopération militaire en Guinée

Question écrite n° 740

Texte de la question

M. Aurélien Saintoul interroge Mme la ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation en Guinée. En effet, plusieurs militants ont été arrêtés arbitrairement ces derniers mois, en particulier MM; Oumar Sylla dit Foniké Mengué et Ibrahim Diallo, dirigeants du FNDC. Des manifestants sont morts durant les dernières semaines. Le droit de manifester a été restreint par la junte dirigée par le colonel Doumbouya. Pourtant, il semble que la France ait repris la coopération militaire avec la Guinée en mars dernier. Qu'est-ce qui justifie cette reprise, dans quelles conditions celle-ci a-t-elle été négociée ? Il souhaite savoir comment elle essaie d'obtenir la relance de la transition démocratique, l'organisation d'élections et le respect des droits de toutes et tous et notamment des militantes et militants.

Texte de la réponse

La France a condamné le coup d'État du 5 septembre 2021 en Guinée. Comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union africaine, elle souhaite que la transition réussisse et aboutisse à un retour rapide à l'ordre constitutionnel. La France est engagée dans un accompagnement de cette transition, en étroite coordination avec l'ensemble de ses partenaires, notamment dans les domaines de la gouvernance (élections, fiscalité), du développement et, dans un contexte régional troublé, de la prévention de la menace terroriste. La France demeure très vigilante quant à l'évolution de la transition. Dans ce contexte, nous sommes préoccupés par l'arrestation de personnalités politiques et de la société civile. Nous déplorons le recours excessif à la force et l'utilisation alléguée d'armes létales pour le maintien de l'ordre lors des manifestations organisées par l'opposition à Conakry. Les ambassadeurs du G5-Guinée (Nations unies, CEDEAO, Union européenne, États-Unis et France) se sont exprimés à ce sujet le 31 juillet dernier. Par ailleurs, la France continue d'apporter son plein soutien aux efforts de médiation de la CEDEAO. Dans ce contexte, elle prend note des sanctions décidées par l'organisation ouest-africaine le 22 septembre dernier et appelle les autorités guinéennes de transition à travailler avec la CEDEAO et son médiateur pour la Guinée, l'ancien président béninois Thomas Boni Yayi, en vue d'aboutir à un accord sur le déroulement de la transition et sur un chronogramme électoral permettant un retour rapide à l'ordre constitutionnel. La France appelle également les autorités guinéennes de transition à engager un dialogue inclusif avec les acteurs politiques et les représentants de la société civile, afin de permettre une transition apaisée et garante de la paix sociale.

Données clés

Auteur : [M. Aurélien Saintoul](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (11^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 740

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 août 2022](#), page 3719

Réponse publiée au JO le : [18 octobre 2022](#), page 4724